



Année 2026-2027

FICHE ÉTUDIANT - ÉPICERIE SOLIDAIRE CAMPÉSIENNE

DATE : / /

NOM :

PRÉNOM :

Année de naissance :

Genre :

Coordonnées :

Adresse :

Complément d'adresse :

Code postal :

Ville :

Email :

Téléphone :

Orienté.e par :

☐ Le CROUS

☐ Le Service social de l'UGE

☐ Autre :

Situation professionnelle : ☐ Etudiant.e

☐ Etudiant.e avec CDD ou INTERIM

Cursus universitaire (préciser l'école/faculté) :

Niveau d'étude :

Jour(s) disponible(s) pour les collectes : ☐ Le vendredi soir

☐ Le samedi matin

☐ Le samedi après-midi

☐ Le dimanche matin

COMMENTAIRES :

Fiche à remettre à l'accueil de l'épicerie solidaire campésienne pour obtenir sa carte d'adhésion

Épicerie Solidaire Campésienne : 24 Boulevard NEWTON, 77420 CHAMPS SUR MARNE

Année 2026-2027



CHARTRE D'ENGAGEMENT DU BÉNÉFICIAIRE DE L'ÉPICERIE SOLIDAIRE CAMPÉSIENNE

1. Présentation de l'épicerie solidaire campésienne

L'épicerie solidaire campésienne est tenue par une **association**, composée à la fois de **salariés en situation de handicap** et de **bénévoles**.

Son objectif est d'apporter une aide alimentaire aux étudiants boursiers en situation de précarité, en leur proposant des produits à **30% de leur valeur marchande**.

Les produits fournis par l'épicerie solidaire campésienne proviennent d'achats de l'association elle-même, de dons, de ramasses ainsi que de collectes.

2. Participation de l'étudiant.e au bon fonctionnement de l'épicerie

L'épicerie solidaire campésienne se veut être un levier pour favoriser la participation des étudiant.e.s et en faire de véritables acteurs et actrices de leur consommation.

Les étudiant.e.s accueillis aideront l'épicerie en participant **obligatoirement** à une **collecte de dons alimentaires**.

Un budget de 25.00 €/mois est attribué à l'inscription. Dès que l'étudiant a effectué sa participation à une collecte, ce budget passera à 40.00 € mensuels.

3. Engagement du bénéficiaire de l'épicerie solidaire campésienne

L'objectif de l'épicerie solidaire campésienne est d'aider un maximum d'étudiants en situation de précarité. En raison de l'approvisionnement de l'épicerie, seul un nombre limité d'étudiants a actuellement accès à l'épicerie.

Dans le cas où le bénéficiaire ne peut plus venir à l'épicerie pour une raison quelconque, il devra en **informer l'épicerie solidaire campésienne** à l'adresse suivante : epicerie.campesienne2@gmail.com.

Au bout de 2 mois sans passage du bénéficiaire à l'épicerie, un mail lui sera envoyé afin de confirmer ou non son adhésion à cette structure solidaire. En affirmant vouloir continuer de bénéficier de l'aide de l'épicerie, l'étudiant.e s'engage à y venir dans le mois suivant le reçu du mail. Sans réponse de sa part ou sans sa venue au bout d'un mois, son adhésion à l'épicerie solidaire campésienne sera automatiquement résiliée.

Je soussigné.e (Prénom NOM) ,
reconnais avoir lu la présente charte et m'engage à la respecter.

Signature :